

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DE
LA COMMUNAUTE DE COMMUNES
DE LA BAIE DU COTENTIN**

CONSEIL COMMUNAUTAIRE du Vendredi 29 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-neuf mars à dix-heures, le conseil communautaire de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin s'est réuni au théâtre de Carentan les Marais sous la présidence de Monsieur Jean-Pierre LHONNEUR avec comme secrétaire de séance Monsieur Philippe CATHERINE.

Nombre de membres :	71	<u>Etaient présents</u> : G. DONGE, D. HAMCHIN, M. LEBLANC, P. LECONTE, G. FOUCHER, Y. POISSON, A. SCHELLE, K. DUPONT, A. MOUCHEL, M. JOURDAN, J.M. DARTHENAY, A. TOURAINNE, F. ALEXANDRE, A.F. FOSSARD, V. DUBOURG, J.P. LHONNEUR, J. MICLOT, C. SUAREZ, P. THOMINE, C. FREMONT, P. VIOLETTE, D. CORNIERE, M. JEAN, F. LESACHEY, C. KERVADEC, R. BROTON, O. DESHEULLES, J.C. HAIZE, G. LE COLLONNIER, B. MARIE, M.C. METTE, H. LHONNEUR, F. BEROT, P. CATHERINE, C. CHANTREUIL, C. MARIE, P. AUBRIL, H. AUTARD DE BRAGARD, D. GIOT, A. LANGLOIS, M. HAIZE, L. FAUNY, J. MAILLARD, G. LEBARBENCHON, M. NEEL, H. MILET, J. QUETIER, J.P. JACQUET, J. LAURENT, R. DUJARDIN, M. DEGRUGILLIER, J.P. TRAVERT.
Nombre de membres présents :	52	
Nombre de membres votants :	61	
Date de convocation :	21/03/2019	
Date d'affichage du procès-verbal :		<u>Absents représentés</u> : X. GRAWITZ donne procuration à J.P. LHONNEUR, N. LEGASTELOIS donne procuration à F. ALEXANDRE, M. LE GOFF donne procuration à A.F. FOSSARD, J. LEMAÎTRE donne procuration à J. MICLOT, V. BLANDIN donne procuration à O. DESHEULLES, A. BOUFFARD donne procuration à C. FREMONT, M.H. PERROTTE donne procuration à C. MARIE, S. DEBEAUPTE donne procuration à L. FAUNY, S. MARAIS donne procuration à J. QUETIER.
Numéro de délibération :	790-2019-03-29	<u>Absents excusés</u> : O. OSMONT, I. BASNEVILLE, V. LETOURNEUR, M. GIOVANONE, B. JOSSET, C. DE VALLAVIEILLE, C. MAURER, S. VOISIN, B. NOEL, G. GUIOC.

Finances – DOB 2019

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et son article l'article L2312-1 ;
VU le rapport d'orientation budgétaire présenté par Monsieur le Président de la Communauté de communes ;

Après transmission du Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) dans le dossier de séance, Monsieur le Président rappelle qu'un débat a lieu au Conseil Communautaire sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci.

Monsieur le Président procède à la lecture du rapport d'orientation budgétaire (ROB) aux membres du Conseil Communautaire.

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Président et après en avoir délibéré, les membres du conseil communautaire, à l'unanimité, prennent acte de la tenue du débat sur les orientations budgétaires 2019.

Ainsi délibéré – Suivent les signatures.

Pour extrait certifié conforme,
CARENTAN, le 29 mars 2019
Le Président de la Communauté de Communes
de la Baie du Cotentin,

Jean-Pierre LHONNEUR

RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2019

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Réunion du Mercredi 29 mars 2019

Sommaire

Envoyé en préfecture le 09/04/2019
Reçu en préfecture le 09/04/2019
Affiché le 29/03/2019
ID : 050-200042729-20190329-790-DE

SLO

PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE DEPUIS LA LOI NOTRE	4
I - LE CONTEXTE REGLEMENTAIRE 2019	5
1. Projet de loi de finance 2019	5
2. Projet de refonte de la fiscalité locale	6
II - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2015-2018	7
1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes	7
2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal	8
3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal	9
4. Evolution des Epargnes	10
5. Evolution de la Dette	11
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)	11
5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement	11
5.3. Budget Consolidé : Profil d'extinction de la Dette	12
5.4. Budget Consolidé : Encours de la Dette au 31/12/2018	13
III. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS	13
1. Structure des effectifs par Filières	13
2. Evolution des effectifs	14
IV. PROSPECTIVE FINANCIERE	15
1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)	15
2. L'endettement	17
V. ORIENTATIONS 2019 : BUDGET PRINCIPAL	17
1. En Dépenses	17
2. En Recettes	17
VI. LES BUDGETS ANNEXES	18
1. Budget Annexe Port de Plaisance	18
1.1. Rétrospective 2015 – 2018	18
1.2. Orientation 2019	18
2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux	19
2.1. Rétrospective 2015 – 2018	19
2.2. Orientation 2019	19
3. Budget Annexe Ordures Ménagères	19
3.1. Rétrospective 2015 - 2018	19
3.2. Orientation 2019	19
4. Budget Annexe Tourisme	20
4.1. Rétrospective 2015 – 2018	20
4.2. Orientation 2019	20
5. Budget Annexe SPANC	21



5.1. Rétrospective 2015 – 2018	
5.2. Orientation 2019.....	
6. Budget Annexe Zones d'Activités	21
6.1. Rétrospective 2015 - 2018.....	21
6.2. Orientation 2019.....	22

PREAMBULE : LE RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Chaque année, dans les deux mois précédant le vote du budget, un débat sur les orientations budgétaires de l'EPCI est inscrit à l'ordre du jour du conseil communautaire.

Jusqu'ici, le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) était encadré par la loi selon les dispositions suivantes :

« Dans les communes de 3 500 habitants et plus, un débat a lieu au conseil municipal sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés et sur l'évolution et les caractéristiques de l'endettement de la commune, dans un délai de deux mois précédant l'examen de celui-ci et dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. »

L'article 107 de la loi n°2015-991 du 7 août 2015, dite loi NOTRe, a modifié la rédaction des articles L. 2312-1, L. 3312-1 et L.5211-36 du CGCT relatifs au débat d'orientation budgétaire. Cette nouvelle rédaction impose la présentation d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) par l'exécutif de la collectivité territoriale aux membres des conseils municipaux, départementaux et communautaires.

Les nouveautés sont les suivantes :

- L'établissement d'un Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) est désormais obligatoire.
- Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport doit présenter l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur, mais aussi l'évolution du besoin de financement annuel.
- Ce rapport doit également faire état d'une présentation de la structure, de l'évolution et de l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail.
- Ces informations doivent désormais faire l'objet d'une publication. Ils seront consultables sur le site internet de la CCBDC ou au siège dans le registre des délibérations.
- Enfin, la présentation de ce rapport par l'exécutif doit donner lieu à débat, dont il sera pris acte par une délibération spécifique. Cette délibération n'était pas demandée auparavant.

Le rapport d'orientation budgétaire constitue une opportunité de présenter les orientations de l'année à venir et de rappeler la ligne de conduite et les objectifs à long terme de la collectivité. Le débat d'orientation budgétaire donne également aux élus la possibilité de s'exprimer sur la stratégie financière de leur collectivité.

Le présent document, remis à chaque élu doit permettre, dans une totale transparence et dans les meilleures conditions, de préparer, le vote du BP.

Il est proposé d'étudier le contexte national imposé aux collectivités (I), puis d'analyser la rétrospective financière de la CCBDC (II, III), et enfin, de définir les orientations budgétaires pour l'année à venir (IV, V, VI).

1. Projet de loi de finance 2019

- ❖ La loi de finance 2019 prévoit :
 - un taux de croissance du PIB à hauteur de 1.7% en 2019
 - un taux de croissance des prix à la consommation de 1.3% en 2019 contre 1.6% en 2018
 - un déficit en dessous du seuil des 3% du PIB (2.8% en 2019 contre 2.6% en 2018)
- ❖ Le déficit de l'Etat devrait se dégrader compte tenu des mesures annoncées :
 - Compensation du dégrèvement de la taxe d'habitation
 - Compensation des baisses de cotisations sociales
- ❖ Pour atteindre cet objectif de -2.8% du PIB, l'Etat prévoit pour les Administrations Publiques Locales (Collectivités territoriales et Administrations sociales) une croissance modérée de la dépense publique en fonctionnement, un retour de la croissance des dépenses d'investissement, une croissance plus dynamique des recettes et un excédent de financement de 3.1Md € en 2019 contre 1.5 Md € en 2018. Ces prévisions sont en repli par rapport à celles de la Loi de Programmation pour les Finances Publiques votée en 2018 laissant présager une révision plus importante des excédents massifs attendus en 2020 à 2022.
- ❖ Concernant l'enveloppe des concours de l'Etat :
 - Redistribution horizontale interne à l'enveloppe (la croissance de certaines dotations est compensée par la réduction d'autres dotations)
 - Les dotations faisant l'objet d'une minoration : dotation forfaitaire, compensation part salaire, dotations de compensation des Départements et Régions, dotation de versement des Fonds Départementaux de Péréquation de la Taxe Professionnelle, dotation de Compensation de la Réforme de la Taxe Professionnelle.
 - Les dotations faisant l'objet d'un abondement : dotation de péréquation (DSU et DSR), dotation forfaitaire (effet démographique, dotation d'intercommunalité).
- ❖ La Réforme de la dotation d'intercommunalité se traduit par la suppression de la catégorie d'EPCI à dotation bonifiée et par la suppression du montant par habitant en fonction des catégories d'intercommunalité. Parallèlement, instauration d'un minimum de 5€ / habitant.

Cette dotation est composée de 30% de dotation de base et de 70 % de dotation de péréquation. Le CIF (Coefficient d'Intégration Fisale), entrant à la fois dans le calcul de la dotation de base et de la dotation de péréquation, est désormais pondéré à 1.2 pour les métropoles, et plafonné à 0.6 pour tous les EPCI.

Cette réforme met en place des garanties :

- Attribution au moins égale à 95% de l'année précédente
 - Attribution au moins égale à l'année précédente si le CIF est supérieur à 0.5
 - Attribution au moins égale à l'année précédente si le potentiel fiscal/hab est inférieur d'au moins 50% à la moyenne de la catégorie
 - Plafonnement à 110% de l'attribution de l'année précédente
-
- ❖ Autres mesures :
 - Aménagement des dispositifs de compensation des pertes fiscales : compensation dès l'année de la perte à compter de 2020 (pour anticiper les fermetures des centrales nucléaires et thermiques)

- Suppression de la taxe annuelle sur les résidences mobiles recouvrée et jamais reversée aux collectivités)
- Aménagements des règles d'évaluation des locaux industriels notamment la notion d'établissement industriel
- Création de zones franches d'activité nouvelle génération outre-mer
- Quelques règles précisées sur la DETR et la DSIL
- Report de l'automatisation du FCTVA au 1er janvier 2020
- Recentralisation du RSA pour Mayotte et la Guyane

2. Projet de refonte de la fiscalité locale

- ❖ Le Projet de Loi de Finance 2019 est relativement léger pour les collectivités. Ceci est dû à la volonté de mener une refonte globale de la fiscalité locale sur le premier semestre 2019.
- ❖ Pour mémoire, la seconde phase de dégrèvement de la TH entre en application en 2019. L'Etat prend en charge ce dégrèvement à taux figés à l'année 2017. Le dégrèvement se fait en fonction des revenus et de façon progressive sur 3 années. S'agissant d'un dégrèvement, il est évolutif (il tient compte de l'augmentation des valeurs locatives), mais les contribuables paient l'augmentation des taux décidée par les collectivités.

L'Etat annonce une suppression de la TH pour tous les contribuables, et non plus seulement en fonction des revenus. Cette suppression n'étant pas compensée par la création d'un autre impôt, elle sera compensée par des transferts d'impôts.

La suppression de la TH ne concernerait que les résidences principales. La TH sur les logements vacants et les résidences secondaires serait maintenue.

- ❖ Les pistes permettant de compenser la suppression de la TH sont les suivantes :
 - Transfert de la Taxe Foncière Bâti (TFPB) du département vers le bloc communal
 - Transfert de la Taxe Foncière Bâti du département et de l'intercommunalité vers les communes
 - Transfert de la Taxe Foncière Bâti du département vers les communes

Pour compenser les départements de la perte de THPB, ils pourraient se voir transférer une fraction de la CSG. Pour compenser les EPCI de la perte de la TFPB, ils pourraient se voir transférer une fraction du produit net de TVA.

II - RETROSPECTIVE BUDGET PRINCIPAL 2015-2018

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

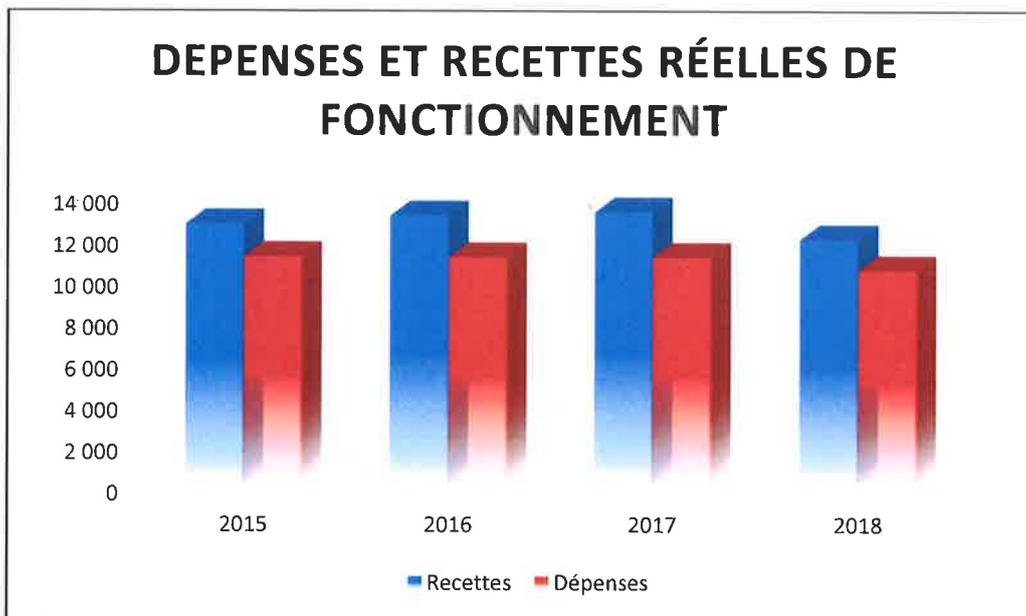
Affiché le 29/03/2019

ID : 050-200042729-20190329-790-DE

SLOW

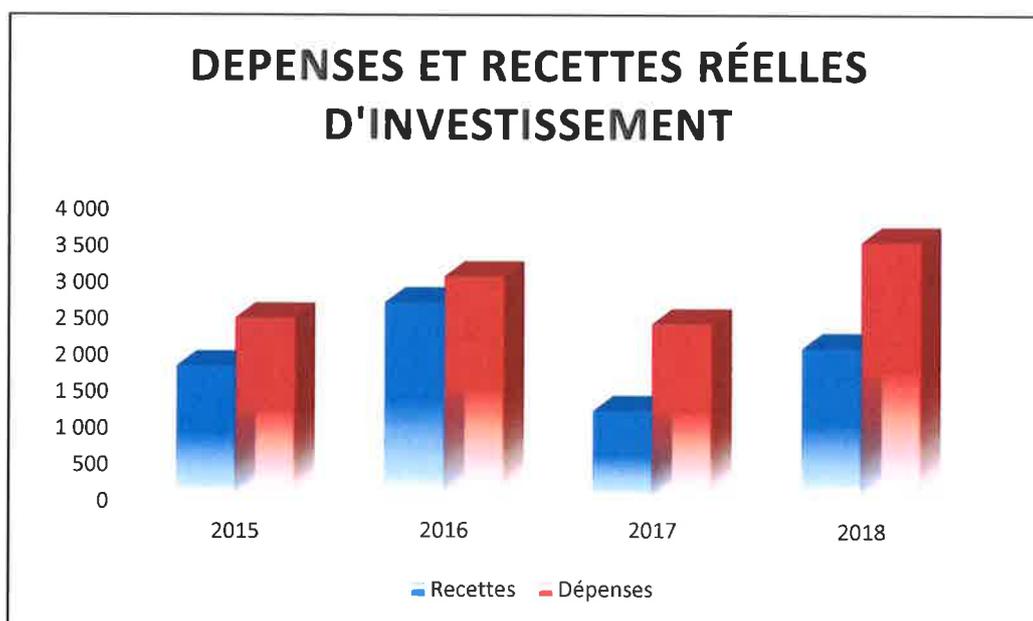
Comme chaque année, à l'occasion de la séance précédant l'adoption du budget primitif, les orientations budgétaires sont présentées au Conseil Communautaire. Afin de pouvoir appréhender au mieux ces nouvelles orientations, il convient d'étudier une rétrospective sur l'évolution des dépenses et recettes de la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin.

1. Evolution synthétique des dépenses et des recettes



La section de fonctionnement présente entre 2015 et 2017 une légère augmentation en dépense chaque année. Les recettes quant à elles restent stables.

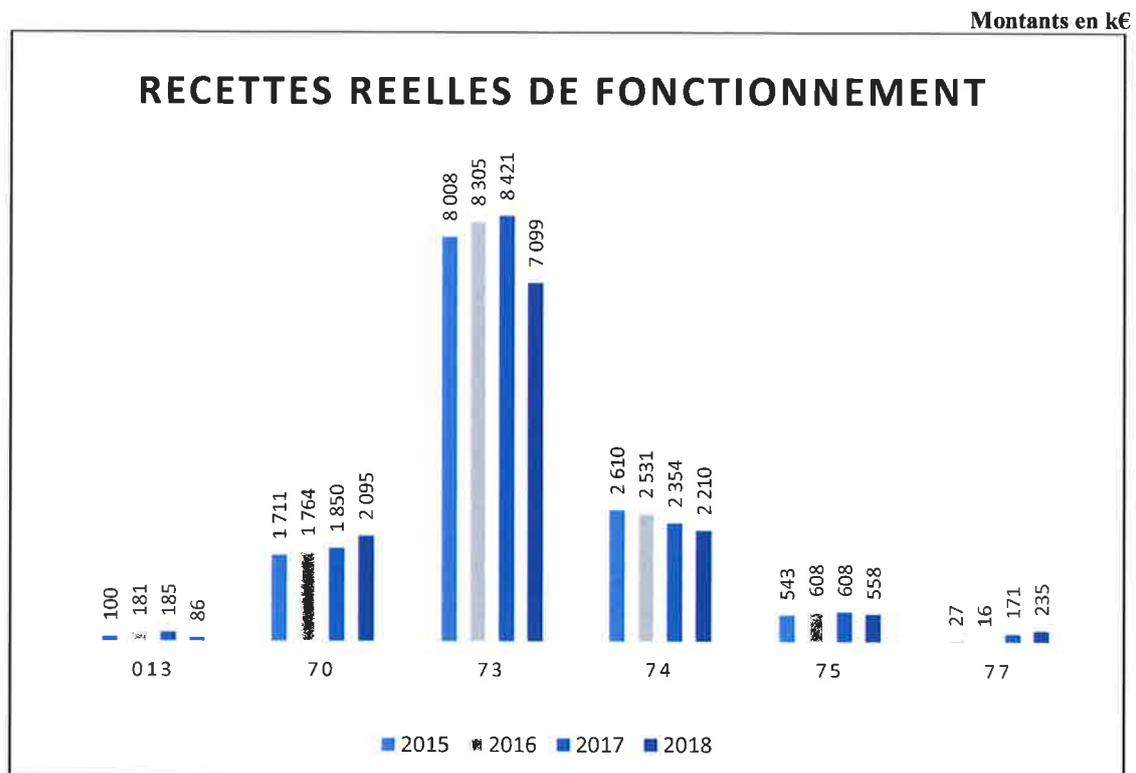
L'exercice 2018 présente une diminution correspondant essentiellement au transfert des charges et des recettes du service d'enlèvement des ordures ménagères directement sur le budget annexe des OM.



La section d'investissement démontre davantage de disparités entre les années. Ceci s'explique notamment par rapport à l'avancement des projets d'investissement et à l'instruction des dossiers de subvention qui peuvent subir des décalages dans le temps.

L'exercice 2018 a été une année importante en termes d'investissement notamment suite aux travaux de rénovation énergétique du siège et les travaux de réhabilitation des gymnases de Carentan les Marais et Sainte-Mère-Eglise.

2. Evolution des recettes réelles du Budget Principal

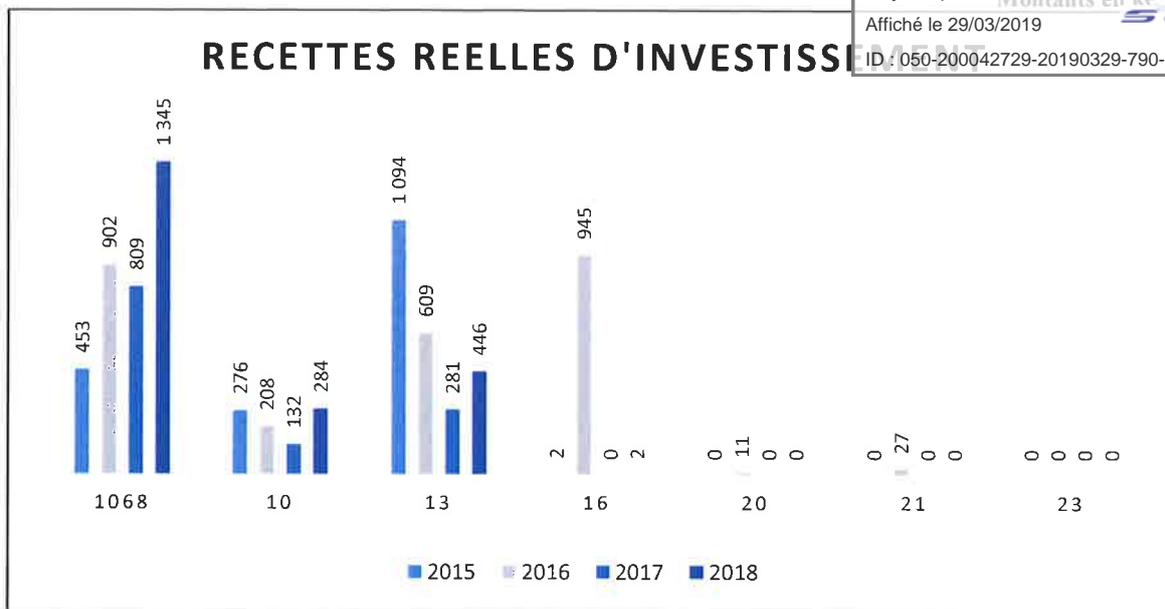


Les chapitres 013 – « Atténuations de charges », 70 – « Produits des services et du domaine », 73 – « Impôts et taxes » et 75 – « Autres produits de gestion courante » présentent une croissance entre les exercices 2015 et 2017.

A compter de l'exercice 2018, nous observons principalement une baisse au chapitre 73 qui peut être expliquée par le transfert des recettes de l'enlèvement des ordures ménagères (TEOM) au budget annexe des OM.

Le chapitre 74 – « Dotations et participations » démontre quant à lui une diminution constante des dotations versées par l'Etat, à savoir :

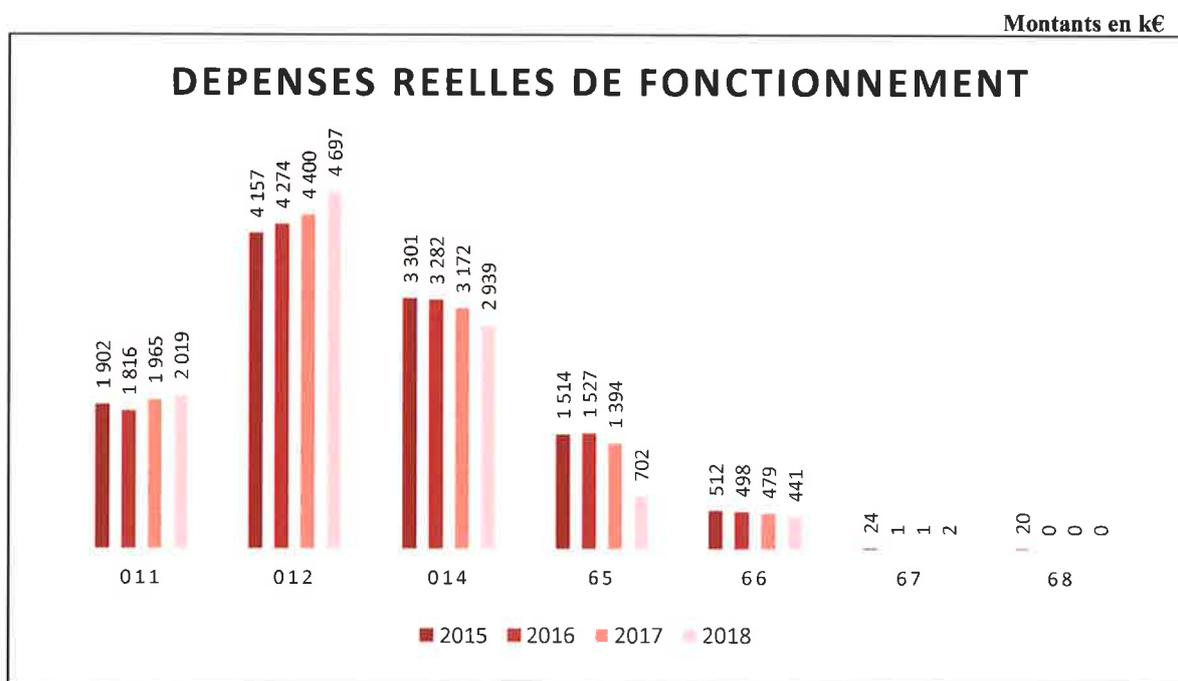
- pour la Dotation Générale de Fonctionnement (DGF) une perte, entre 2015 et 2018, de 489 k€ ;
- et pour la dotation de compensation, une perte de 51 k€.



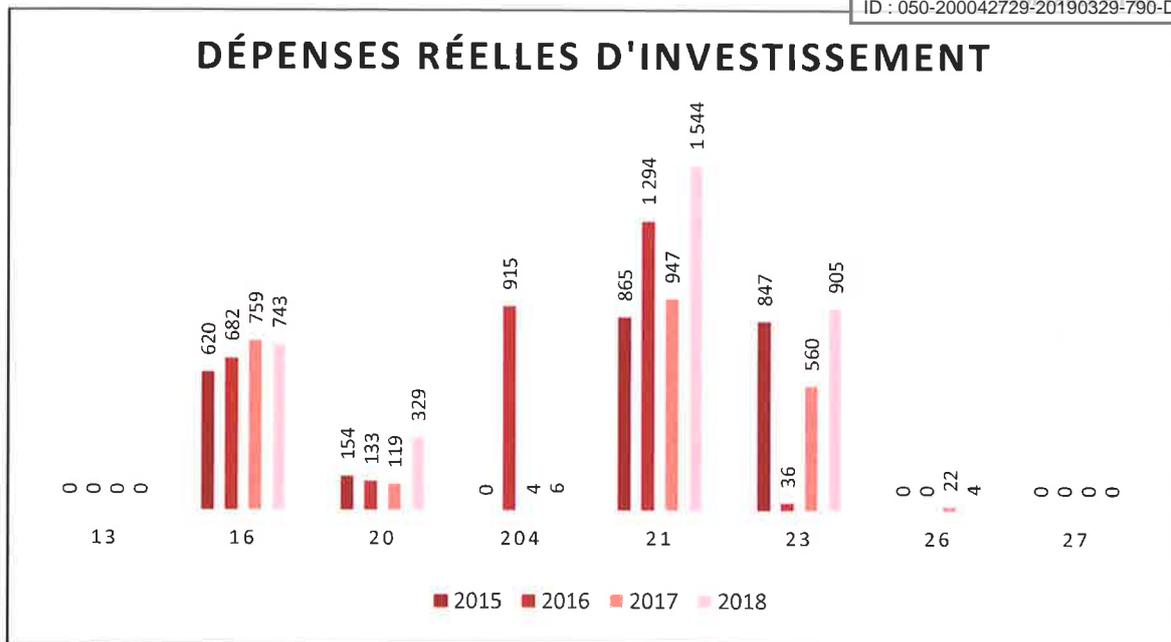
Les recettes d'investissement correspondent principalement aux dotations et subventions d'investissement perçues pour le financement des opérations. A cela, peuvent s'ajouter notamment les souscriptions d'emprunt et l'affectation du résultat provenant de l'excédent de fonctionnement. Tous ces éléments dépendent principalement de l'avancement des travaux et de l'instruction des dossiers de subvention.

L'année 2018 a été importante en termes d'investissement et le non recours à l'emprunt explique en partie le montant qui a été affecté au compte 1068 – « *Excédents de fonds capitalisés* ».

3. Evolution des dépenses réelles du Budget Principal



L'analyse des dépenses réelles de fonctionnement démontre une croissance aux chapitres 011 – « *Charges à caractère général* » et 012 – « *Charges de personnels* ». Ces augmentations sont étroitement liées aux nouvelles compétences que la Communauté de communes s'est vu attribuer au fil des années. A titre d'exemple, la compétence MSAP qui a intégré les statuts de la CCBDC au cours de l'exercice 2018.

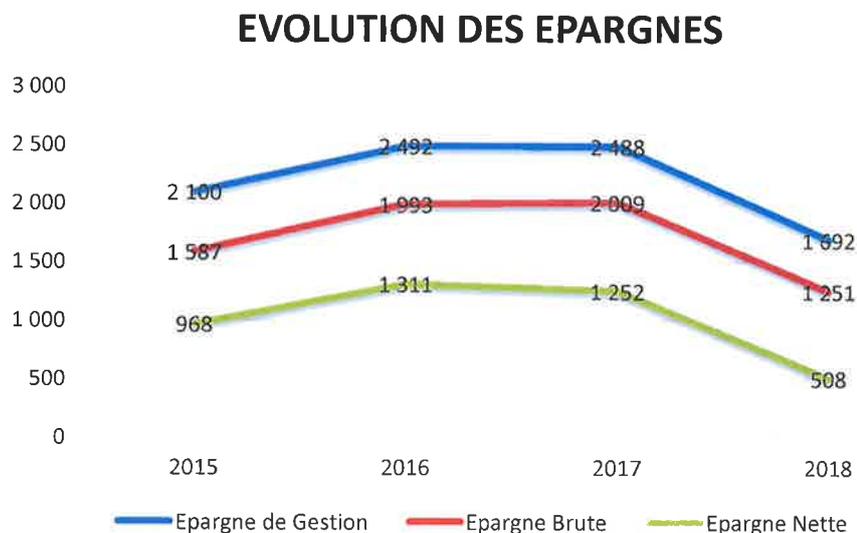


L'analyse des dépenses réelles d'investissement démontre que les exercices 2016 et 2018 ont été marqués par des dépenses en investissement. En effet, les chapitres 21 – « Immobilisations corporelles » et 23 – « Immobilisations en cours » recensent l'ensemble des dépenses affectées aux opérations d'investissement. A ce titre, l'exercice 2018 comptabilise un total de 2 449 k€.

En ce qui concerne le chapitre 16 – « Emprunts », une tendance à la baisse avec l'apurement des anciens emprunts est observé à compter de 2018.

4. Evolution des Epargnes

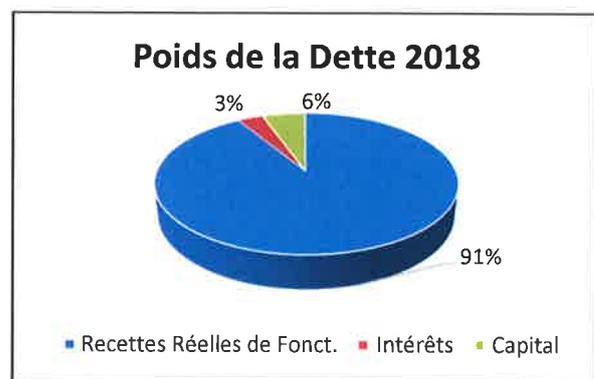
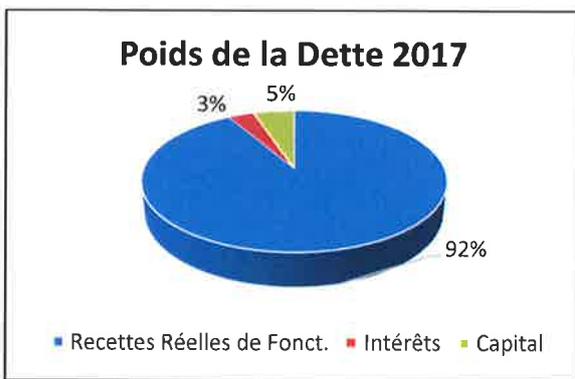
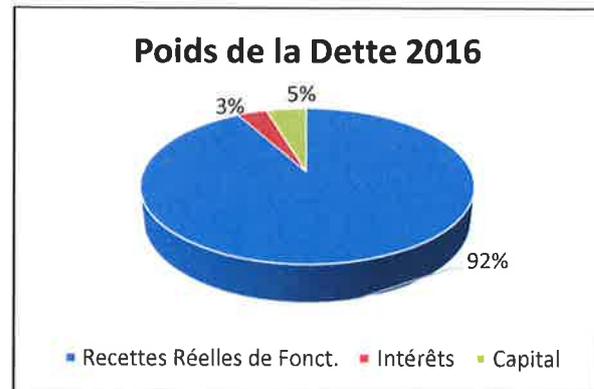
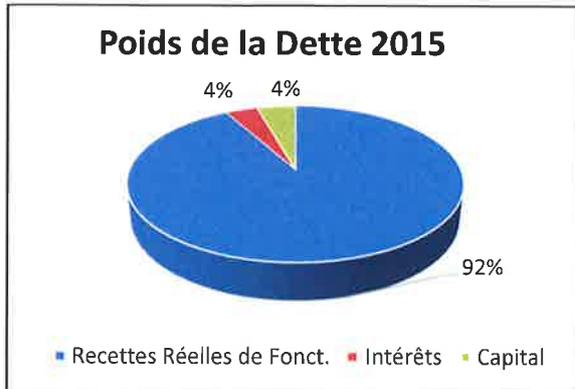
Montants en k€



L'évolution des épargnes démontre une importante diminution au cours de l'exercice 2018. Celle-ci est liée notamment au transfert des recettes de taxe aux ordures ménagères sur le budget annexe des OM. Ayant une forte diminution des recettes et un niveau de dépenses constant, cela engendre une chute de la courbe des épargnes.

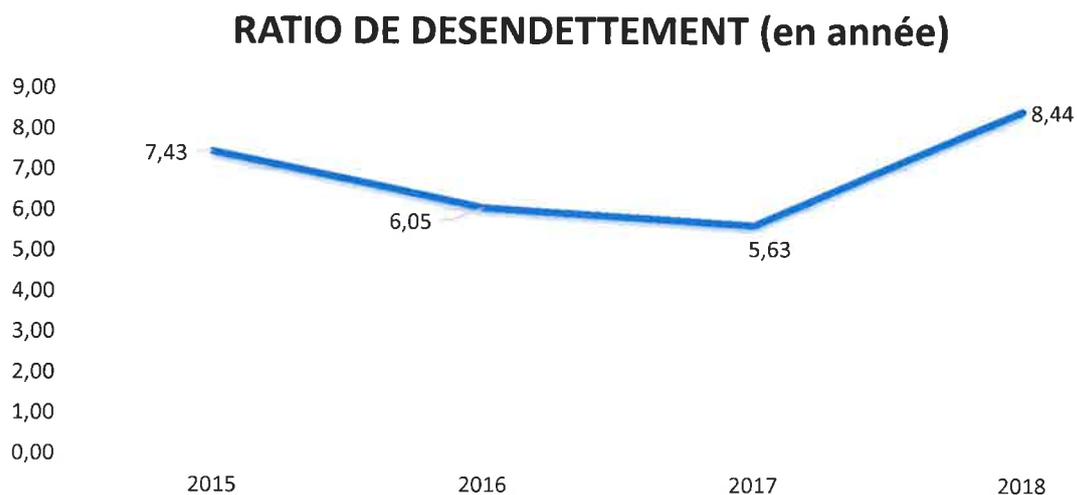
5. Evolution de la Dette

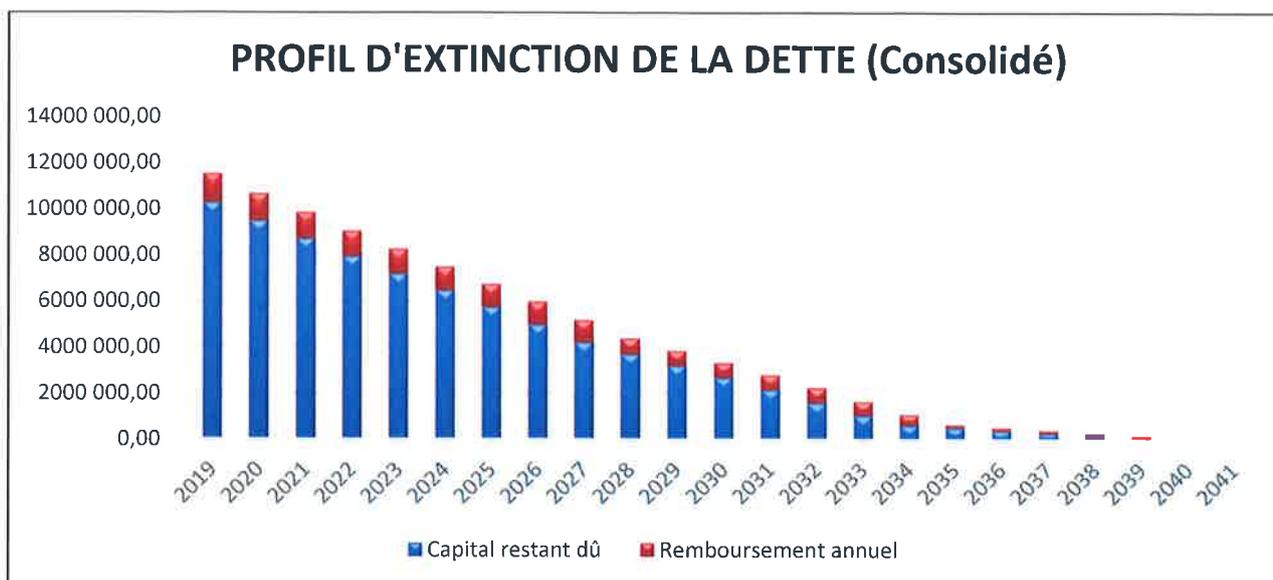
5.1. Budget Principal : Poids de la Dette dans les Recettes Réelles de Fonctionnement (RRF)



5.2. Budget Principal : Evolution de la capacité de désendettement

Cette analyse permet d'exprimer le nombre d'années théoriques qu'il faudrait à la communauté de communes pour rembourser l'intégralité de sa dette si elle y consacrait la totalité de son autofinancement disponible. Exprimé en nombre d'années, ce ratio est une mesure de la solvabilité des collectivités locales.



5.3. Budget consolidé : Profil d'extinction de la dette**Etat de l'endettement annuel (avec emprunts sur créances)**

Année	Capital de départ	Capital	Intérêts	Total versement	Capital restant
2019	11 109 019,19	830 250,91	424 674,31	1 254 925,22	10 278 768,28
2020	10 278 768,28	784 324,47	396 178,01	1 180 502,48	9 494 443,81
2021	9 494 443,81	776 731,00	368 841,06	1 145 572,06	8 717 712,81
2022	8 717 712,81	760 486,67	341 510,22	1 101 996,89	7 957 226,14
2023	7 957 226,14	747 795,94	313 325,42	1 061 121,36	7 209 430,20
2024	7 209 430,20	722 116,89	285 276,89	1 007 393,78	6 487 313,31
2025	6 487 313,31	732 856,56	256 209,05	989 065,61	5 754 456,75
2026	5 754 456,75	762 171,77	225 956,36	988 128,13	4 992 284,98
2027	4 992 284,98	765 068,18	194 598,17	959 666,35	4 227 216,80
2028	4 227 216,80	515 472,69	166 971,55	682 444,24	3 711 744,11
2029	3 711 744,11	495 261,04	146 027,70	641 288,74	3 216 483,07
2030	3 216 483,07	515 382,81	125 064,06	640 446,87	2 701 100,26
2031	2 701 100,26	536 391,31	103 118,10	639 509,41	2 164 708,95
2032	2 164 708,95	563 848,01	80 323,75	644 171,76	1 600 860,94
2033	1 600 860,94	542 622,26	56 982,38	599 604,64	1 058 238,68
2034	1 058 238,68	422 282,94	34 115,82	456 398,76	635 955,74
2035	635 955,74	113 313,53	22 967,67	136 281,20	522 642,21
2036	522 642,21	116 920,56	18 469,25	135 389,81	405 721,65
2037	405 721,65	120 777,83	13 674,53	134 452,36	284 943,82
2038	284 943,82	124 778,65	8 741,83	133 520,48	160 165,17
2039	160 165,17	105 443,97	3 611,07	109 055,04	54 721,20
2040	54 721,20	36 480,80	1 054,75	37 535,55	18 240,40
2041	18 240,40	18 240,40	175,79	18 416,19	0,00
Total		11 109 019,19	3 587 867,74	14 696 886,93	

5.4. Budget consolidé : Encours de la dette au 31/12/2018

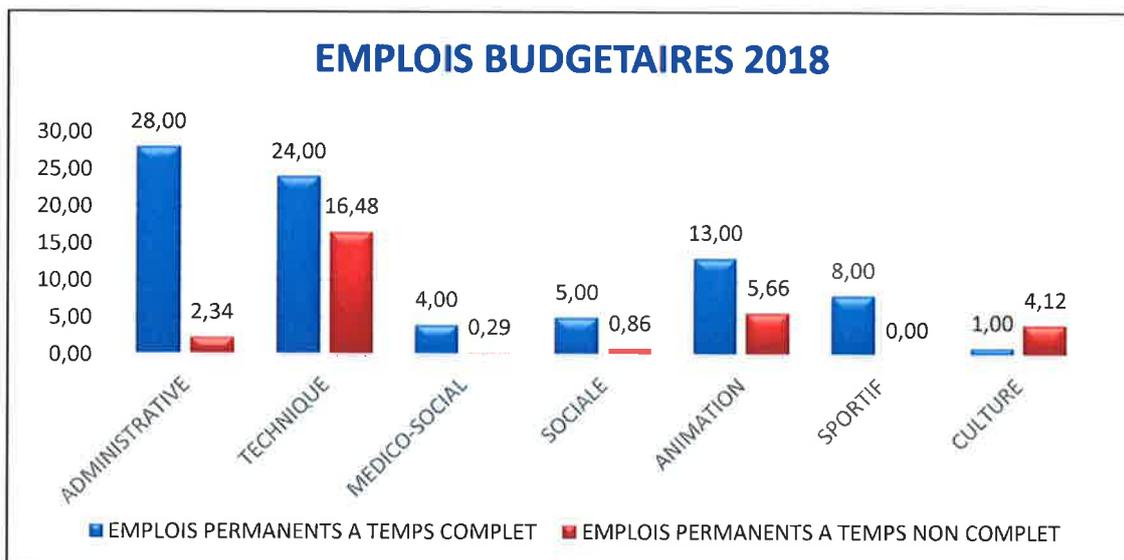


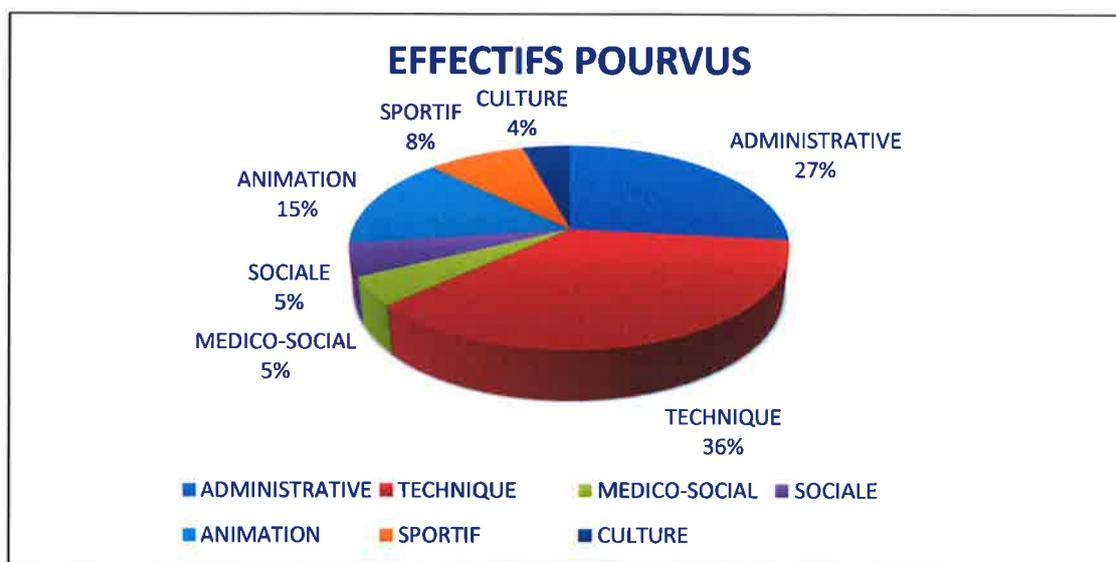
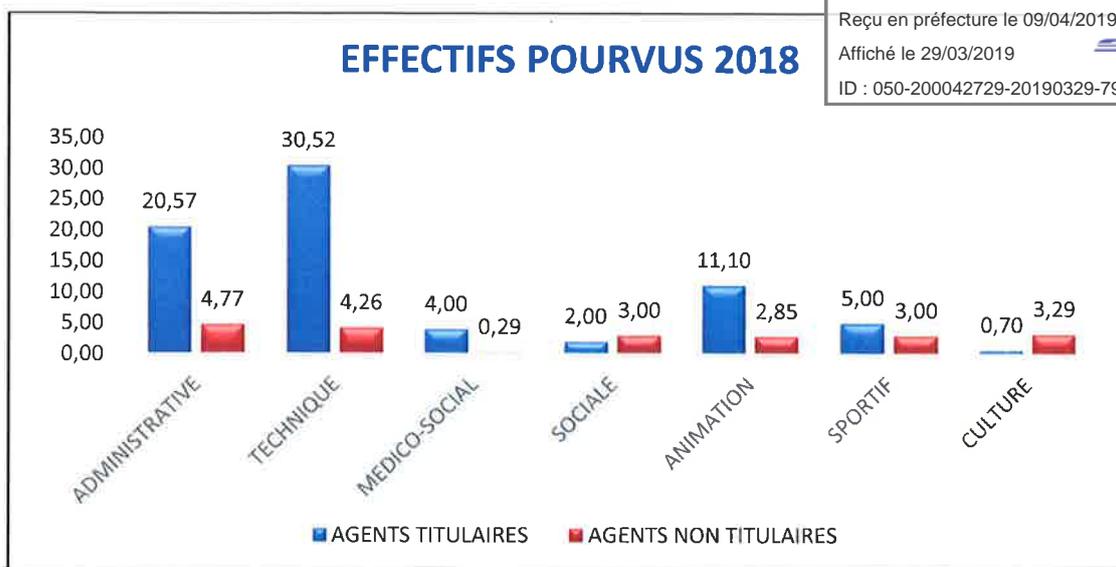
Année	Capital restant dû
2015	12 075 324,07
2016	12 611 090,80
2017	11 825 732,25
2018	11 109 019,19

Au 31/12/2018, la Communauté de Communes de la Baie du Cotentin présente un encours de dette consolidé de 11 109 019.19 €. En effet, la limitation du recours à l’emprunt permet de diminuer la courbe de l’encours chaque année.

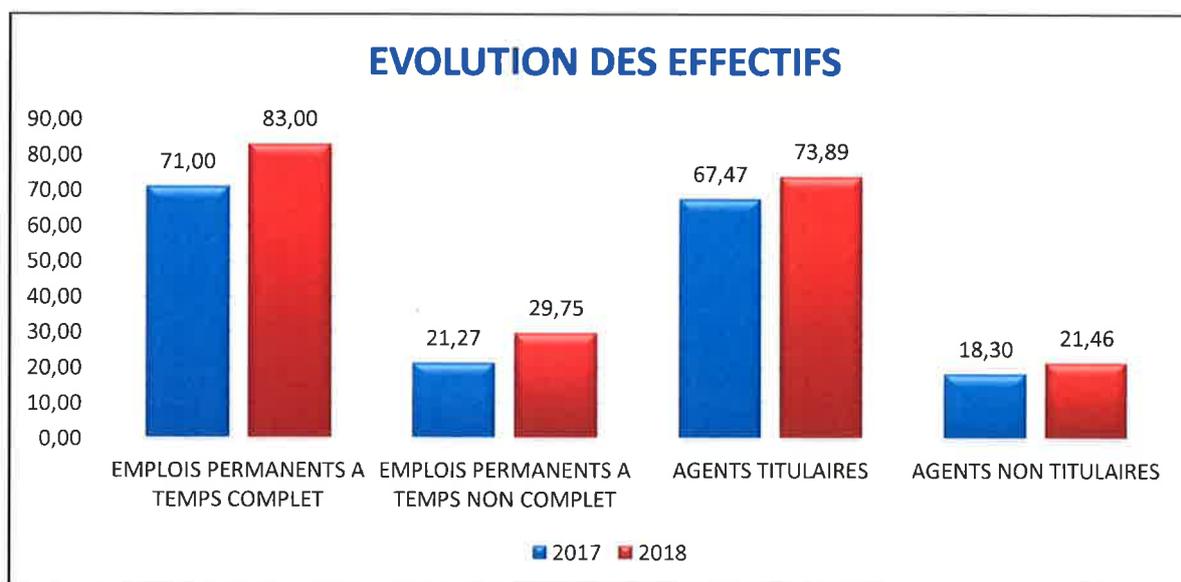
III. STRUCTURE ET EVOLUTION DES EFFECTIFS

1. Structure des effectifs par filières





2. Evolution des effectifs



Les emplois budgétaires ont augmenté de 16.64 % entre 2017 et 2018 et les postes pourvus de 10.05 % : la différence s'explique notamment par le fait que les modifications de temps de travail ou

de grade se font par création d'emplois mais que la suppression des anciens emplois devenus vacants n'a pas encore été accomplie. La mise à jour sera faite en 2019.

Le nombre des emplois permanents a augmenté mais celui des emplois non permanents (contrats successifs) a diminué : de 15.19 postes E.T.P. (équivalent temps plein) en 2017 à 8.98 en 2018.

Ceci, dans l'objectif de déprécarisation du personnel et de fixation des effectifs nécessaires au bon fonctionnement et à la continuité des services.

Cela s'est traduit sous deux formes :

- des contrats sur des durées plus longues ;
- 8 nominations en tant que fonctionnaires d'agents déjà en poste en qualité de contractuels.

Les seules créations d'emplois nouveaux ont été celles d'ingénieur environnement –non pourvu- et de deux animateurs « hors les murs ».

IV. PROSPECTIVE FINANCIERE

1. Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI)

En principe, l'annualité budgétaire s'impose aux collectivités (article L. 1612-1 CGCT). Ce dernier prescrit que l'autorisation budgétaire est établie chaque année pour une durée d'un an. Cependant, les dépenses s'échelonnent souvent sur plusieurs exercices. C'est pourquoi la pluriannualité est autorisée dans un certain cadre et peut être développée.

La mise en place d'un PPI permet de donner une vision prospective et synthétique des données financières aux élus. Aussi, la Communauté de communes a opté pour cette méthode de gestion des investissements dans le but de faciliter la lecture et la compréhension des documents financiers. La présentation du PPI dans le cadre de ce rapport est prévisionnelle et subira des évolutions en cours d'année.

PREVISIONNEL DU PLAN PLURIANNUEL D'INVESTISSEMENT 2018-2022

Statut	Intitulé	COUT TOTAL OPERATIONS TTC	CA art 2018					Total	Plan de financement de référence					Total				
			CA art 2018	CA 2018	2019	2020	2021		2022	SUBV.	AUTRES	CAF CCBC	EMPRUNTS		FCVA/TVA			
PORTUAIRE		1 891 435,87 €	1 000 543,67 €	731 368,77 €	159 523,43 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 891 435,87 €	988	0	261	375	268	1 891
Ouvert	Port à sec / Parking à bateaux	731 511,57 €	194 654,48 €	308 453,89 €	138 403,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	641 511,57 €	140	0	34	375	92	642
Ouvert	Porte à flot	1 249 924,30 €	805 889,19 €	422 914,88 €	21 120,23 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 249 924,30 €	848	0	226	0	176	1 250
																		0
TOURISME		610 239,99 €	- €	51 407,41 €	118 838,50 €	17 650,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	187 895,91 €	15	0	146	0	26	188
Ouvert	Rénovation Base de Loisirs Utah Beach	133 448,87 €	- €	31 500,37 €	101 948,50 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	133 448,87 €	7	0	115	0	19	133
Ouvert	Embarcadère Liesville s/Douve	20 120,40 €	- €	19 907,04 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	19 907,04 €	7	0	10	0	3	20
Ouvert	Cheminement littoral	11 450,00 €	- €	- €	16 890,00 €	17 650,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	34 540,00 €	9	0	21	0	5	35
AFFAIRES SCOLAIRES, ENFANCE ET JEUNESSE		1 383 039,31 €	129 692,84 €	559 892,01 €	1 019 779,72 €	501 591,60 €	77 011,80 €	- €	- €	- €	- €	2 287 967,97 €	1 154	0	574	237	322	2 288
Ouvert	Grèche	104 109,55 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	104 109,55 €	69	0	21	0	15	104
Ouvert	Cantine SFR les 3 chênes	631 906,65 €	- €	- €	631 906,65 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	631 906,65 €	306	0	0	237	89	632
Ouvert	Cantine de Baupré	13 472,95 €	3 472,95 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	3 472,95 €	0	0	3	0	0	3
Ouvert	Cantine Picauville	930 718,20 €	- €	- €	352 114,80 €	501 591,60 €	77 011,80 €	- €	- €	- €	- €	930 718,20 €	384	0	416	0	131	931
Ouvert	Gymnase Gambetta - carentan	361 570,99 €	5 697,17 €	325 937,47 €	29 936,29 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	361 570,99 €	253	0	58	0	51	362
Ouvert	Gymnase Ste Mère	251 979,23 €	16 413,17 €	229 744,08 €	5 821,98 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	251 979,23 €	143	0	73	0	36	252
Ouvert	Maison des Jeunes	4 210,46 €	- €	4 210,46 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	4 210,46 €	0	0	4	0	1	4
AMENAGEMENT DU TERRITOIRE		7 903 956,80 €	1 030 096,69 €	288 321,92 €	3 549 999,20 €	2 948 049,99 €	22 496,00 €	- €	- €	- €	- €	7 853 854,80 €	2 355	0	80	4 269	1 149	7 854
Ouvert	Abattoir	6 841 936,80 €	118 076,69 €	287 931,12 €	3 500 000,00 €	2 935 928,99 €	- €	- €	- €	- €	- €	6 841 936,80 €	2 347	0	0	3 357	1 137	6 842
Ouvert	Déploiement fibre optique	971 918,00 €	912 020,00 €	- €	10 390,00 €	12 121,00 €	22 496,00 €	14 891,00 €	- €	- €	- €	971 918,00 €	0	0	54	912	6	972
Ouvert	SIL - Signalisation information Locale	40 000,00 €	- €	390,80 €	39 609,20 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	40 000,00 €	8	0	26	0	6	40
URBANISME		595 652,75 €	261 854,75 €	30 830,01 €	150 000,00 €	152 967,99 €	- €	- €	- €	- €	- €	595 652,75 €	78	0	434	0	84	596
Ouvert	PLUI SME	261 854,75 €	261 854,75 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	261 854,75 €	66	0	159	0	37	262
Ouvert	PLUI + modifications docs urbanisme	333 798,00 €	- €	30 830,01 €	150 000,00 €	152 967,99 €	- €	- €	- €	- €	- €	333 798,00 €	12	0	275	0	47	334
DIVERS		10 902 850,85 €	2 215 167,40 €	1 018 454,42 €	662 727,37 €	559 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	5 255 349,14 €	456	0	3 977	161	662	5 255
Ouvert	Travaux siège CCBC	317 287,94 €	- €	193 436,62 €	123 851,32 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	317 287,94 €	144	0	0	128	45	317
Ouvert	Travaux annexe siège CCBC	159 000,00 €	- €	- €	159 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	159 000,00 €	0	0	159	0	159	
Ouvert	Voirie 2014-2018	4 000 000,00 €	1 915 228,23 €	825 017,80 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	2 740 246,03 €	10	0	2 344	0	386	2 740
Ouvert	Voirie 2019-2022	4 240 000,00 €	- €	- €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	400 000,00 €	1 600 000,00 €	106	0	1 325	0	169	1 600
Ouvert	Voirie espace Point P et déplacement déchetterie	123 876,00 €	- €	- €	123 876,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	123 876,00 €	0	0	106	0	17	123
Ouvert	ALSH Centre de loisir	299 939,17 €	299 939,17 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	299 939,17 €	195	0	30	33	42	299
Ouvert	Fourrière animale	15 000,00 €	- €	- €	15 000,00 €	- €	- €	- €	- €	- €	- €	15 000,00 €	0	0	13	0	2	15
TOTAL		23 298 625,57 €	4 637 355,35 €	2 680 274,54 €	5 660 868,17 €	4 179 259,58 €	499 507,80 €	414 891,00 €	414 891,00 €	414 891,00 €	414 891,00 €	18 072 156,44 €	5 046	0	5 471	5 042	2 512	17 577

Envoyé en préfecture le 09/04/2019

Reçu en préfecture le 09/04/2019

Affiché le 29/03/2019



ID : 050-200042729-20190329-790-DE

2. L'endettement

Les hypothèses présentées dans le cadre du Plan Pluriannuel d'Investissement nécessitent le recours à l'emprunt sur les exercices 2019 avec inévitablement une augmentation du ratio de capacité de désendettement.

V. ORIENTATIONS 2019 : BUDGET PRINCIPAL

1. En Dépenses

En section d'investissement, l'exercice 2019 verra débiter les travaux de construction de l'abattoir implanté à proximité de la zone du Foirail. A ce titre, il convient d'inscrire la première partie des crédits nécessaires au lancement des travaux.

Au chapitre 26 – « *Participations* », il convient d'inscrire la seconde recapitalisation de la SPL du Tourisme pour un montant de 4473€.

En section de fonctionnement, une augmentation du chapitre 011 – « *Charges à caractère général* » est prévue, par rapport aux dépenses exécutées de 2018, dans une attitude prudentielle afin de pouvoir couvrir les augmentations liées aux fluides. A cela s'ajoute une prévision de dépense pour 100k€ au titre de l'assurance dommage ouvrage pour la construction de l'abattoir.

Le chapitre 012 subi une augmentation notamment du fait de la prise en compte du PPCR (Parcours Professionnel, Carrières et Rémunérations), du PCAET (Plan Climat Air et Energie Territorial) et de l'embauche de 3 agents (Réseau Territorial de Promotion de la Santé, MSAP et Chargé de mission stratégie touristique).

Une diminution du chapitre 66 – « *Charges financières* » est notée suite à la clôture, au cours de l'exercice 2018, de l'emprunt qui avait été souscrit pour le financement de l'atelier de location de Sainte-Mère-Eglise.

Le chapitre 67 présente une augmentation afin de pouvoir procéder aux remboursements des taxes de séjour du port de plaisance.

2. En Recettes

Afin de pouvoir couvrir une partie des travaux menés au titre de la construction de l'abattoir et pour la construction des cantines d'Auvers et de Picauville, il sera nécessaire de recourir à l'emprunt.

Plusieurs soldes de subventions sont attendues au cours de l'exercice 2019, notamment celles qui sont prévues dans le cadre des travaux de rénovation énergétique du siège et de réhabilitation des gymnases de Carentan les Marais et Sainte-Mère-Eglise.

Une diminution de recettes est à noter suite à la cession de certains ateliers. Cependant, des crédits sont à inscrire au chapitre 024 – « *Produits de cession d'immobilisation* » au titre des ventes immobilières à venir (Maisonneuve).

Une diminution de la dotation d'intercommunalité est à prévoir en recettes de fonctionnement. Le coefficient d'intégration fiscale, étant en dessous du seuil de 0.5, ne permettra pas le maintien du montant de la dotation de l'année N-1.

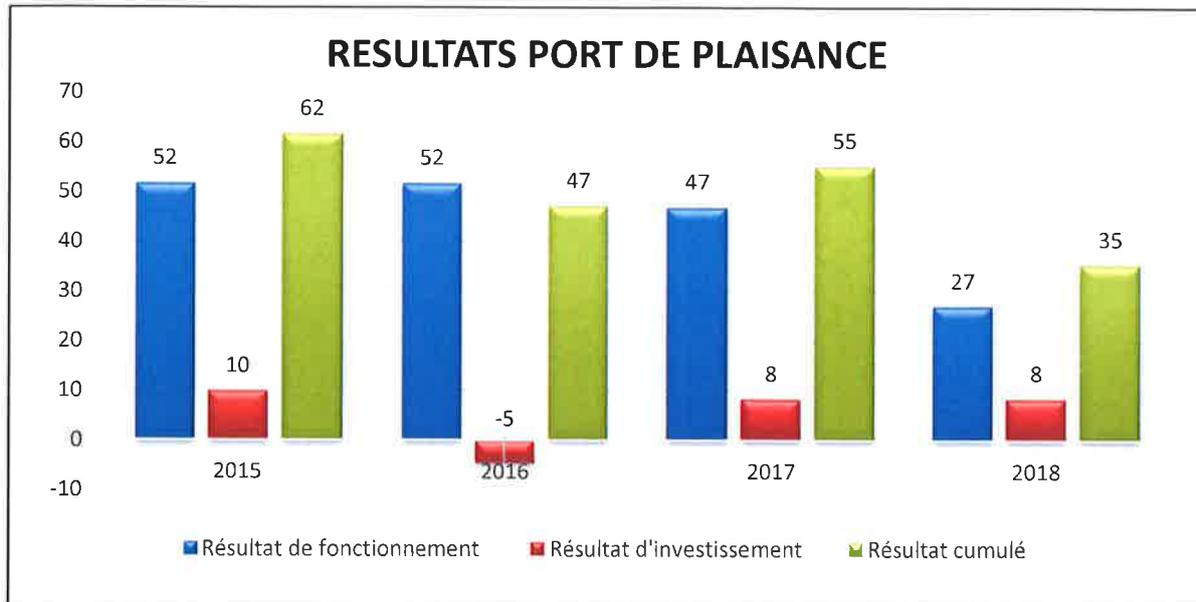
Diverses recettes complémentaires sont à prévoir :

- Augmentation des tarifs de cantine ;
- Restitution partielle de la taxe foncière et de la taxe d'aménagement pour les projets d'investissement communautaires réalisés dans les communes ;
- Augmentation des 4 taxes.

VI. LES BUDGETS ANNEXES

1. Budget Annexe Port de Plaisance

1.1. Rétrospective 2015 – 2018



1.2. Orientation 2019

- En Dépenses :

Plusieurs dépenses d'investissement sont prévues au titre de l'amélioration et la réfection des ouvrages portuaires. Notamment, l'automatisation des écluses reste l'un des principaux projets au sein du port de plaisance.

En section de fonctionnement, le tour des ports de la manche engendrera une augmentation des dépenses d'entretien des pontons ainsi que du personnel saisonnier supplémentaire.

- En Recettes :

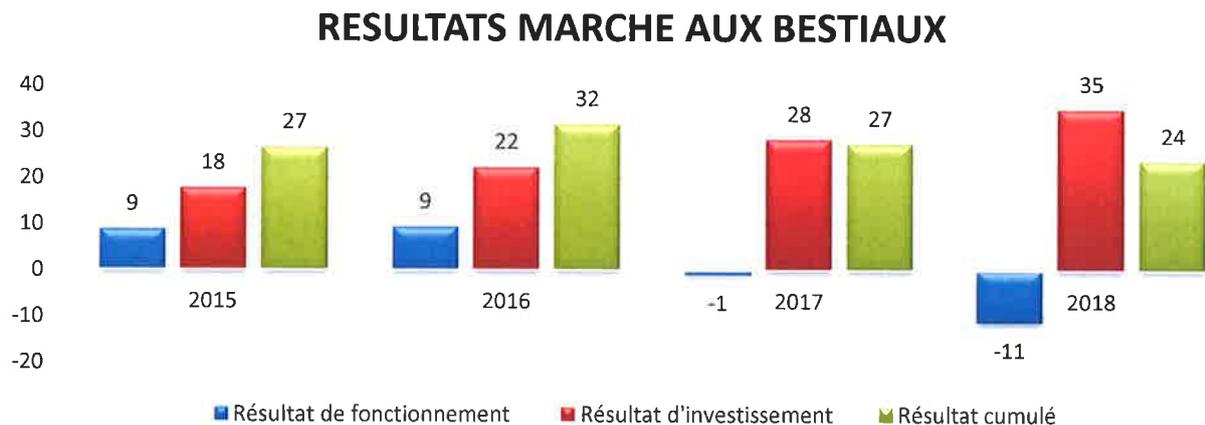
Le lancement de plusieurs procédures de déchéance des droits de propriété permettra, en cas d'autorisation, d'obtenir le remboursement des frais d'occupation suite à la vente des navires en l'état.

Il est également attendu une légère augmentation des recettes relative à la location des postes d'amarrage, étant donné que la ville de Carentan les Marais est le point de départ du tour des ports de la Manche. Le montant des crédits est cependant reporté à l'identique dans une attitude prudentielle.

Les tarifs subissent une augmentation de 1%. Un tarif professionnel est créé en 2019 pour l'utilisation de l'élévateur à bateau (Travelift) avec un abattement de 30% par rapport au tarif public.

2. Budget Annexe Marché aux Bestiaux

2.1. Rétrospective 2015 – 2018



2.2. Orientation 2019

- En Dépenses

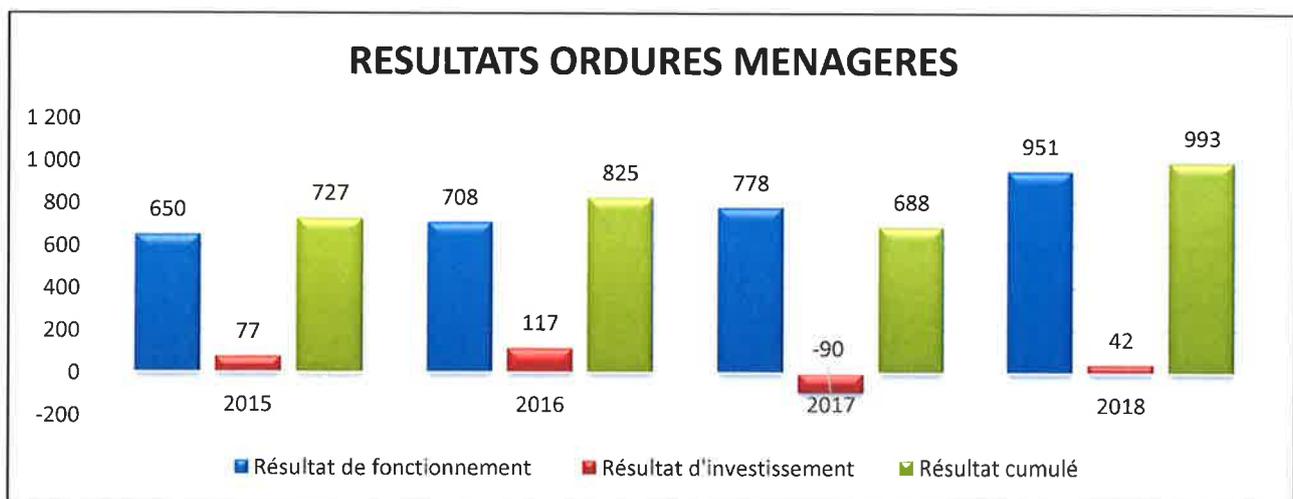
Une rationalisation des dépenses de fonctionnement doit être effectuée au vu des recettes dégagées par cette prestation. En effet, les consommations d'eau, très importantes pour l'entretien et le nettoyage du marché, ne peuvent pas être supportées dans leur intégralité par les recettes de fonctionnement.

- En Recettes :

Une augmentation des tarifs peut être envisagée afin de pouvoir couvrir le montant des dépenses.

3. Budget Annexe Ordures Ménagères

3.1. Rétrospective 2015 – 2018



3.2. Orientation 2019

- En Dépenses :

Un ajustement des crédits du chapitre 011 – « Charges à caractère général » permettra de financer une provision au chapitre 68 – « Dotations aux amortissements et provisions » pour un montant de

300 k€. Cette provision a pour but de couvrir l'ensemble des risques de l'augmentation des appels du Point Fort.

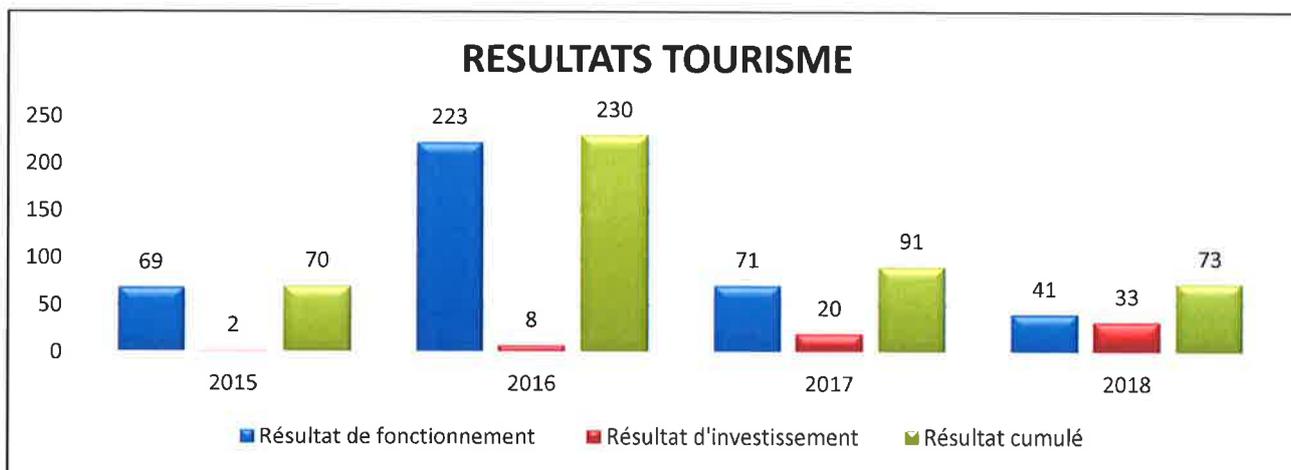
Une prévision de dépense supplémentaire en carburant est à prévoir pour 2019 afin de pouvoir couvrir l'augmentation des prix à la pompe.

- En Recettes :

Les tarifs de la REOM sont maintenus et ne subissent aucune augmentation. Les autres recettes restent stables.

4. Budget Annexe Tourisme

4.1. Rétrospective 2015 – 2018



4.2. Orientation 2019

- En Dépenses :

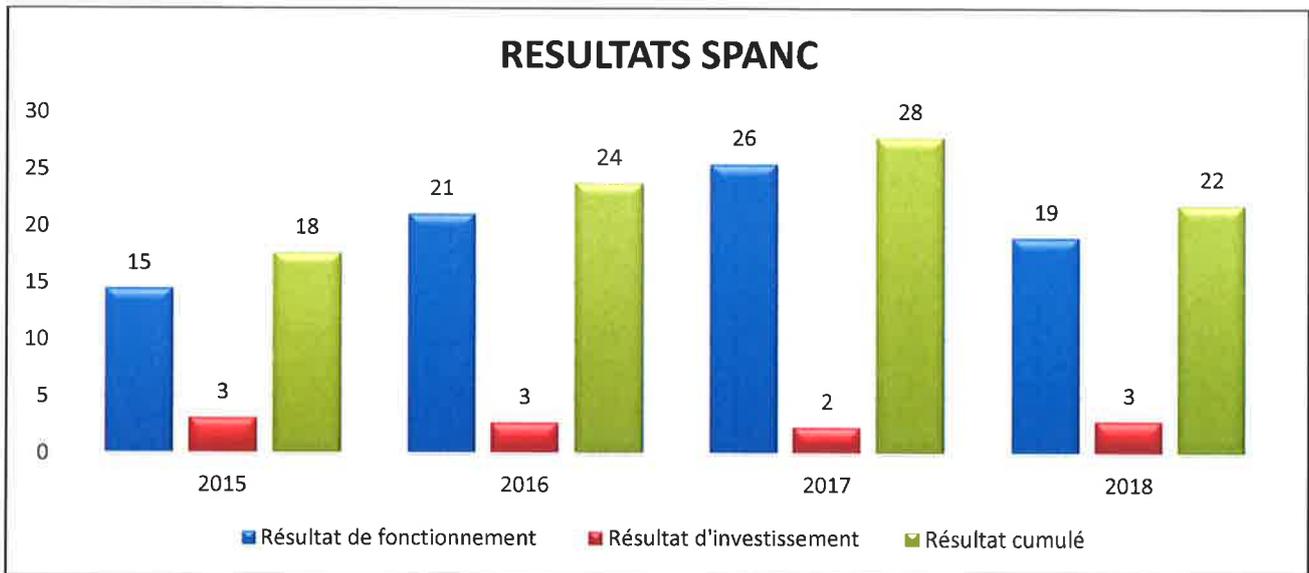
Un surcroît de dépenses est prévu au budget annexe Tourisme suite au 75ème anniversaire du débarquement. En effet, cet événement nécessite la création de plusieurs outils de communication ainsi que des produits de vente pour les boutiques des offices du tourisme.

- En Recettes :

Une augmentation des recettes est attendue au titre de la taxe de séjour et des ventes boutiques des offices de tourisme de Sainte-Mère-Eglise et Carentan-les-Marais.

5. Budget Annexe SPANC

5.1. Rétrospective 2015 – 2018



5.2. Orientation 2019

- En Dépenses :

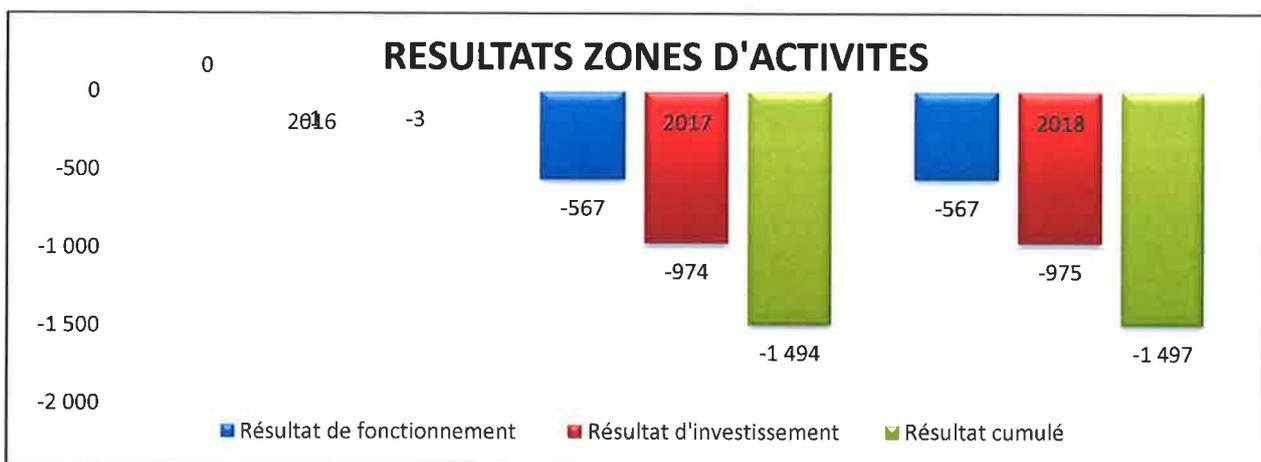
Une augmentation du chapitre 011 – « Charges à caractère général » est à prévoir suite à des contrôles périodiques supplémentaires effectués par le cabinet d'étude. En effet, celui-ci a recruté un agent dédié à la réalisation de cette prestation.

- En Recettes :

Ces contrôles supplémentaires engendreront également une augmentation des recettes à l'issue de l'instruction des dossiers.

6. Budget Annexe Zones d'Activités

6.1. Rétrospective 2015 - 2018



6.2. Orientation 2019

- En Dépenses :

Des travaux d'aménagement des Zones d'Activité de Saint Hilaire Petitville et de Pommenauque sont à prévoir.

- En Recettes :

Il est noté que plusieurs ventes auront lieu sur l'exercice 2019. Notamment, certains lots de la Zone d'Activité de Sainte-Mère-Eglise et le dernier lot de la zone du Foirail. Ces recettes sont à inscrire au chapitre 024 – « *Produits de cession d'immobilisation* ».